

Champion inaugure son premier magasin HQE

Insertion dans l'environnement, économie d'énergie, diminution des déchets... Le supermarché Champion de Saint-Maur des Fossés, choisi par le groupe Carrefour pour devenir un magasin pilote en développement durable, a mené une réflexion précise pour intégrer au mieux une démarche HQE.

Rien n'a été laissé au hasard.

D'un point de vue esthétique, le supermarché est situé en zone urbaine et l'ancienne façade s'intégrait mal au voisinage. L'équipe de Thierry Garnier, directeur général des supermarchés Champion de France, a engagé une concertation avec la mairie, les riverains et le cabinet d'études Alto Ingénierie, pour imaginer une façade composée de "bois issu de forêts gérées durablement", de plaquettes en terre cuite et de verre. Le parking a été réaménagé pour accueillir 40 % d'espace verts. Cette végétation, sélectionnée en partenariat avec le WWF, est composée uniquement d'espèces endémiques de la région pour éviter l'importation de nouvelles espèces et de privilégier l'existant. Tous ces travaux ont été réalisés dans une démarche HQE : l'enseigne a fait signer à l'ensemble des intervenants une "charte chantier propre" qui insistait sur de nombreux points, comme la traçabilité des déchets ou le respect des délais.

L'accent a également été mis sur la réduction d'énergie. Des lampes à sodium sur le parking, cinq panneaux solaires fixés sur le toit, des néons à basse consommation dans le magasin et deux nouvelles ouvertures "naturelles" dont une située au niveau des caisses permettent de réduire de 40 % la consommation liée au poste d'éclairage. Un système de GTC (gestion technique centralisée) donne la possibilité de programmer précisément et séparément l'allumage et l'extinction des lumières, l'activité des fours etc. pour éviter les consommations inutiles. L'eau est également au centre des préoccupations : la poissonnerie nécessite un remplacement des glaces quotidien. Jusque-là, le déglacage se faisait au jet d'eau froide, et prenait plusieurs dizaines de minutes. Désormais, un tuyau percé installé au-dessus de l'étal diffuse de l'eau chaude par petites périodes tout au long de la nuit, et permet de réduire de 35 % la consommation d'eau.

Champion a pris en considération les nuisances sonores. Les camions de livraison viennent déposer leur marchandise souvent tôt le matin, ce qui gêne le voisinage. Le supermarché a alors imaginé des "prises-biberon" branchées sur le secteur du magasin : les camions, contraints de conserver l'alimentation des remorques réfrigérées pour respecter la chaîne du froid, se branchent à cette prise et coupent leurs moteurs. En plus du bruit, cette alimentation électrique permet des économies de carburant, et d'éviter une pollution inutile. Autre nouveauté : le magasin Champion Saint-Maur des Fossés utilise des produits de nettoyage écologiques, 100 % biodégradables, non-irritants, non-corrosifs, et non-nuisibles pour l'environnement. Ces produits pourraient être commercialisés par la suite auprès du grand public.

Comme dans de nombreux autres enseignes, la problématique des sacs jetables a été

soulevée. La deuxième enseigne de supermarchés de France, qui enregistre 13,5 milliards de chiffres d'affaires, a décidé d'impliquer sa clientèle dans le développement durable sans la brusquer. Seules deux "caisses vertes" ne distribuent pas de sacs jetables. *"Nous souhaitons inciter les clients à agir de manière responsable, mais pas les obliger"* justifie Thierry Garnier. Une campagne de sensibilisation située au-dessus des caisses explique comment respecter l'environnement, et des alternatives aux sacs jetables sont mises en évidence près des caisses : cartons, sacs réutilisables et renouvelables.

Enfin le développement durable prend en compte l'humain : Champion emploie 60 000 collaborateurs dans ses 1030 magasins en France, et recrute 3500 personnes en CDI par an. En 2004, l'enseigne s'est ralliée au groupe Carrefour pour signer la Charte de la diversité, qui vise à réduire les discriminations à l'embauche, sur les formations, sur les promotions et sur les rémunérations. Grâce à un Accord sur l'emploi des personnes handicapées signé en janvier 2005, 250 travailleurs handicapés devraient être embauchés d'ici trois ans. Enfin, l'enseigne s'est engagée par un Accord sur l'égalité professionnelle signé en décembre 2005 à encourager la parité hommes/femmes au niveau des postes, de la rémunération et de la promotion. Sur ce point du chemin reste à faire, puisque la majorité des postes à responsabilité semble encore tenue par des hommes.

Cet essai réussi au supermarché Champion de Saint-Maur des fossés devrait inciter le groupe Carrefour à multiplier l'initiative. Un guide a été réalisé pour partager cette expérience et en 2006 sept autres magasins devraient suivre l'exemple. *"Le retour sur investissement est de cinq ans au lieu de trois pour des travaux classiques,"* précise Stéphane Dufort, responsable qualité et développement durable de Champion. Mais les clients sont satisfaits, les salariés portés par cette dynamique, et le magasin fait des économies d'énergie ; à terme, les bénéfices sont démultipliés.

Gaëlle Bohé

Source NovEthic, le média en ligne du développement durable.